

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 novembre 2024

**AMÉLIORER LE TRAITEMENT DES MALADIES AFFECTANT LES CULTURES  
VÉGÉTALES À L'AIDE D'AÉRONEFS TÉLÉPILOTÉS - (N° 637)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 32

présenté par

Mme Batho, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« terrestre »,

insérer les mots :

« , établis par un avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli.

Il est logique que la décision s'appuie sur les résultats des évaluations de l'ANSES.